

Direction : Social Santé Solidarité

REF : HYG2008001

Signataire : M. GIRAUD

OBJET : Validation de la carte de bruit de la commune d'Aubervilliers

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités locales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu le décret du 24 mars 2006 du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable portant sur l'élaboration des cartographies bruits,

Vu l'arrêté du 4 avril 2006 portant sur l'élaboration des cartes de bruit et les plans de prévention,

Considérant que ces cartographies de bruit ont été élaborées par le Conseil Général de la Seine-Saint-Denis en partenariat avec la ville d'Aubervilliers (<http://prod-bruitcg93.seevia.com/cg93/towns/aubervil/index.html>),

Considérant que le bruit des activités non classées n'a pas été pris en compte dans l'élaboration de ces dites cartographies,

Considérant que les réglementations en vigueur recommandent d'annexer les cartes bruit aux documents d'urbanisme de chaque collectivité,

A l'unanimité.

DELIBERE :

Article 1 :

Décide d'annexer les cartographies de bruit concernant la commune d'Aubervilliers aux documents graphiques d'urbanisme du futur PLU.

Article 2 :

Se réserve le droit de les modifier et /ou de les compléter à tout moment et ce, en fonction de l'évolution des situations sanitaires–environnementales et des besoins socio-économiques de la commune.

Article 3 :

Demande que les services de l'Etat s'engagent à déployer les moyens nécessaires pour accompagner les actions de la commune en matière de prévention et de lutte contre le bruit.

Article 4 :

Adresse cette délibération à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

Pour le Maire,

L'Adjoint Délégué.